

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 17

N° 1475

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

---

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1475

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 17

À la fin de cet article, substituer à l'année :

« 2015 »

l'année :

« 2016 ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La date de création de l'Agence française pour la biodiversité est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin de tenir compte du calendrier de vote de la loi et de la publication du décret constitutif.